



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : **TECHNICIEN DU SPECTACLE SON ET LUMIERE A LA COUPOLE (H/F) – CONTRACTUEL**

**DIRECTION CULTURE-COUPOLE-SPORT-ANIMATION LOCALE
SERVICE COUPOLE**

I – DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

- Le technicien du spectacle, est sous la responsabilité du directeur technique. Il contribue à la préparation, à l'exploitation, à la coordination et à l'organisation matérielle et technico-administrative des spectacles de l'équipement culturel Coupole.

Placé sous la responsabilité du directeur technique de la Coupole

Travail en binôme avec le Directeur Technique et remplacement en cas d'absence du Directeur Technique :

A – Préparer les activités de mise en œuvre technique et logistique des projets artistiques :

- Analyser un projet artistique.
- Comprendre l'objectif à atteindre, l'environnement artistique, économique et social.
- Rassembler et hiérarchiser les informations collectées.
- Identifier les spécificités en fonction des lieux de spectacle.
- Faire des propositions et des ajustements.
- Co-évaluer la faisabilité d'un projet artistique.
- Co-concevoir une méthode de travail.
- Hiérarchiser les priorités techniques et artistiques.
- Mener une veille technologique.

B – Organisation de la mise en œuvre technique des projets artistiques :

- Anticiper les démarches technico-administratives à effectuer auprès des autorités compétentes.
- Ordonner le temps de la mise en œuvre technique du projet artistique en tenant compte des impératifs des différents services techniques, d'accueil des artistes et du public.
- Concevoir un aménagement des lieux de spectacle.
- Respecter la réglementation des ERP.

C – Gestion des moyens techniques et budgétaires

- Définir avec le directeur technique les priorités d'achat, de location du matériel technique en tenant compte des possibilités budgétaires.
- Co-Planifier la maintenance du matériel.
- Co-vérifier la conformité des équipements.
- Etablir un budget prévisionnel technique d'un projet artistique en lien avec le directeur technique.
- Rédiger un cahier des charges technique.
- Négocier les prix avec les fournisseurs et les prestataires de services.

D – Encadrement des équipes techniques (intermittents)

- Co-organiser le travail des équipes en fonction des besoins.
- Définir les besoins en lien avec sa hiérarchie.
- Echanger et dialoguer avec l'ensemble des organisateurs des manifestations programmées à la Coupole.
- Désamorcer les blocages et les conflits.

E – Conseil, appui et aide à la mise en place de manifestations au sein de la Coupole

- Accueil des occupants.
- Mettre à disposition le matériel (mobilier, régie son), visite des lieux.
- Etablir un état des lieux avant et après chaque manifestation.
- Contrôler la salle et les loges.

II – PROFIL DU POSTE

Connaissances

- Connaissance et appétence pour le monde du spectacle.
- Connaissance et pratique du pupitre lumière AVAB-ETC Congo Junior
- Connaissance du vocabulaire technique.
- Connaissance de la réglementation en matière de sécurité (ERP).

Savoir-faire

- Maîtriser les éléments techniques et logistiques attendant aux spectacles.
- Maîtriser les logiciels de bureautique.
- Sens de l'organisation.

Savoir-être

- Disponibilité.
- Rigueur.
- Curiosité et ouverture d'esprit.
- Discrétion.
- Gestion du stress.

III – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES DU POSTE

Disponibilité requise en soirée, certains week-ends et jours fériés.

Congés planifiés selon la programmation artistique, des manifestations et des nécessités de service.

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT (grade)

Agent de catégorie C – Adjoint technique

V – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES LOCAUX

Statut : Contractuel

Temps de travail : 1607 heures annualisées

RTT : /

Congés : 32 jours

Régime indemnitaire :

GROUPE	INTITULE DU GROUPE	FONCTION CORRESPONDANTE	COTATION	PLAFOND	PART FIXE MENSUELLE DU RIFSEEP
C4	Agent d'accueil, Agents	Technicien du spectacle son et lumière à la Coupole	12/30	4.800,00 €	160,00 €

Part variable sur la base de l'entretien d'évaluation n-1

Prime annuelle.

Adhésion au CNAS

Protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) = adhésion possible au contrat collectif Territoria Mutuelle

Restauration municipale.

Véhicule de service disponible pour les déplacements

La présente fiche de poste est susceptible d'évolutions selon nécessités (missions et conditions de travail).

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser
à l'attention de Monsieur le Maire
via le lien « ENVOYER VOTRE CANDIDATURE »**